

Les enseignants référents de la Manche souhaitent attirer l'attention des membres du CDEN sur leur situation.

Les enseignants référents sont des enseignants spécialisés dont la mission consiste à coordonner le parcours scolaire des élèves reconnus en situation de handicap par la MDPH.

Ils accompagnent les élèves et leur famille, en lien avec les établissements scolaires, les soignants, les travailleurs sociaux... tout au long de leur scolarité. Pour cela, ils organisent régulièrement des réunions de suivi de scolarisation afin de constituer et de suivre les dossiers des élèves en situation de handicap.

Actuellement, dans le cadre d'un mouvement national, les enseignants référents de la Manche bloquent l'enquête du ministère afin de dénoncer leur exclusion de l'attribution de l'indemnité ISAE (Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves) alors que celle-ci est versée à l'ensemble de leurs collègues.

Or précisément, le suivi et l'accompagnement des élèves constituent les missions essentielles des enseignants référents. Le fait qu'ils en soient exclus reflète le manque de reconnaissance du travail qu'ils effectuent. C'est vouloir ignorer que la réussite de l'école pour tous et la politique inclusive qu'elle requiert dépendent pour une bonne part de la forte implication des enseignants référents dans leur mission auprès des élèves handicapés et de leur famille.

Par delà cette revendication, les enseignants référents tiennent également à attirer l'attention des membres du CDEN sur les conditions qui rendent difficile l'exécution de leurs missions. Ces difficultés sont notamment liées à la complexité des situations (due entre autres au manque de places en ULIS, IME, ITEP, SESSAD...), mais aussi au nombre croissant d'élèves en situation de handicap.

À titre d'exemple, dans la Manche, en 2012, il y avait 538 élèves handicapés accompagnés par une Auxiliaire de Vie Scolaire. En 2017, ils sont 1050 à être dans cette situation, soit près du double en 5 ans ! Sur la même période, les postes d'enseignants référents ne sont passés que de 10,5 à 12,5 ; soit une augmentation d'à peine 20% !

De plus, les enseignants référents doivent faire face à des tâches administratives qui s'alourdissent, et cela dans des conditions matérielles qui se dégradent.

Tout cela a pour conséquence une augmentation considérable de la charge de travail de chaque enseignant référent.

Pour autant, malgré cette charge de travail qui ne cesse de croître, les enseignants référents assurent pleinement leur mission sans que cela n'ait de répercussions sur la qualité du suivi des élèves en situation de handicap. Mais elle décourage les personnels affectés sur ces postes, postes qui, de fait, restent vacants faute de candidats.

C'est pourquoi, les enseignants référents de la Manche pensent qu'il est nécessaire que chacun d'entre eux puisse disposer d'un temps de secrétariat et qu'une ligne budgétaire soit mise en place afin de pourvoir à leurs besoins en fournitures.

Les enseignants référents souhaitent pouvoir rencontrer les autorités de tutelle, tant au niveau de l'Éducation Nationale que du Conseil Départemental pour leur exposer plus avant leurs difficultés et étudier les solutions pour y remédier.